

**Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BOURG-EN-BRESSE
les collectivités territoriales et divers organismes**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BOURG-EN-BRESSE
5 RUE DE LA GRENOUILLERE BP60407
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

SD : 86550773275800R



4792-011087-0037-0

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal : 46 50 899 780 065
Référence de l'avis : 25 01 4050748 16
Contrat de prélèvement : P301320357607
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P301320357607

Numéro de propriétaire : 053 +01415 R

Département d'imposition : 01
Commune d'imposition : 053
BOURG-EN-BRESSE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 01005

Vos contacts

- Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
 - Par téléphone
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
 - du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
 - Sur place
 - horaires de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
 - pour le paiement de votre impôt :
SIP BOURG-EN-BRESSE
5 RUE DE LA GRENOUILLERE BP60407
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél : 04 74 45 86 00
 - pour le montant de votre impôt :
SDIF DE L'AIN
CELL. FONC. DEP DE L'AIN
5 RUE DE LA GRENOUILLERE
B P 30413
01012 BOURG EN BRESSE
Tél : 04 74 45 86 00
- * (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever	11 257,00 €
Date limite de paiement : 15/10/2025	
Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance. Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.	
Compte bancaire : FR76 1009 6180 340X XXXX XXX0 188 Identifiant de la banque : CMCIFRPPXXX Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.	

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBCP49	PROPRIETAIRE	SCI MAPACRI

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménageres	Taxe GEMAPI	Total des cotisations			
	Taux 2024	39,07 %	%	0,742 %	0,142 %	9,95 %	0,292 %				
	Taux 2025	39,07 %	%	0,742 %	0,141 %	9,95 %	0,287 %				
Propriétés bâties	Adresse			Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé							
	Base										
	Cotisation										
	Cotisation lissée										
	Adresser										
	Base										
	Cotisation										
	Cotisation lissée										
	Cotisation 2024	8280		159	29	2114	62				
	Cotisation 2025	8421		160	31	2149	62	10823			
	Variation	+1,70 %	%	+0,63 %	+6,90 %	+1,66 %	0 %				
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%			
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%			
Propriétés non bâties	Bases terres non agricoles										
	Bases terres agricoles										
	Cotisation 2024										
	Cotisation 2025										
	Variation	%	%	%	%	%	%	%			
	Dégrèvement Jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles				
	Base État						Droit proportionnel :				
	Base collectivité						Droit fixe :				
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 3095622 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 385122494 . Il est rappelé qu'un lissage de + 7 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	434				
						Dégrèvement Habitation principale					
						Dégrèvement JA État					
						Dégrèvement JA Collectivité					
	Références administratives : 010 01 111 005 053 053 KM								Montant de votre impôt		
									11257		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*198-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre de finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service de gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données

**Axes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BOURG-EN-BRESSE
les collectivités territoriales et divers organismes**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BOURG-EN-BRESSE
5 RUE DE LA GRENOUILLERE BP60407
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

SD : 86550741777970Y

5910-001982-0004-0



Vos références

N°méro fiscal : 46 50 899 780 065
Référence de l'avis : 25 01 4050748 16

Numéro de propriétaire : 053 +01415 R

Département d'imposition : 01
AIN

Commune d'imposition : 053
BOURG-EN-BRESSE

Débiteur(s) légal(aux) :

SCI MAPACRI

Le détail est précisé sur votre avis principal

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 01005

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

- pour le paiement de votre impôt :
SIP BOURG-EN-BRESSE
5 RUE DE LA GRENOUILLERE BP60407
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél : 04 74 45 86 00

- pour le montant de votre impôt :

SDIF DE L'AIN
CELL. FONC. DEP DE L'AIN
5 RUE DE LA GRENOUILLERE
B P 30413
01012 BOURG EN BRESSE
Tél : 04 74 45 86 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

SCI MAPACRI
3 AV ALSACE LORRAINE
01000 BOURG EN BRESSE

Le montant à payer est précisé sur votre avis principal
de taxes foncières communiqué séparément.

Ce document détaille sur 1 page le calcul des cotisations par adresse.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr pour :
consulter la documentation mise à votre disposition,
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne,
poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

N° de facture : 25 01 405074816

Feuillet n° : 1/1

Commune : BOURG-EN-BRESSE (053), AIN (01)

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux	39,07 %	%	0,742 %	0,141 %	9,95 %	0,287 %	
Adresse	0003 AV ALSACE LORRAINE						
Base	12430		12460	12460	12471	12460	
Cotisation	4850		92	18	1240	36	6236
Adresse	0014 RUE DES ARBELLES						
Base	1603		1603	1603	1603	1603	
Cotisation	626		12	2	159	5	804
Adresse	0035 AV MAGINOT						
Base	2425		2425	2425	2425	2425	
Cotisation	947		18	3	241	7	1216
Adresse	0004 PL PIERRE GOUJON						
Base	498		498	498	498	498	
Cotisation	195		4	1	50	1	251
Adresse	0014 RUE TONY FERRET						
Base	4616		4616	4616	4616	4616	
Cotisation	1803		34	7	459	13	2316
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse			</td				